

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 FEVRIER 2002**

Le Conseil Municipal de la ville de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le 31 janvier 2002, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le sept février deux mille deux à vingt et une heures, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire, D. LAFON, M. CALIPPE, JF. DUMAS, P. DUPLAN, L. ZANOLIN, P. GUYON, JJ. FREDOUILLE, J. GUNTZBURGER, J. SEGRE, S. CICERONE, Maires-Adjointes, JP. PILLEMAND, G. DELISLE, JP. DAMAIS, M. BENETREAU, C. VILAIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, M. MILLER, L. BENACHOUR, S. LOURS-GATABIN, R. SAEED YAGOUB, M. FAYOLLE, M. LECANTE, V. WEHBI, M. FAYE, C. VIDALENC, J. SOYER, M. LE DORH, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** : B. FALERO (par J. GUNTZBURGER), C. LANCIEN-DELABRE (par P. GUYON), O. POURADIER (par JF. DUMAS), G. MERGY (par D. LAFON), G. MONSONIS (par L. ZANOLIN) C. LAFARGUE (par M. LE DORH).

**Secrétaire** : M. FAYOLLE

M. LE MAIRE donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2001, en application des dispositions de l'arrêté L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. LE MAIRE passe ensuite à l'ordre du jour.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2001**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2001 est adopté à l'unanimité.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication)**

M. GUNTZBURGER indique que la présente délibération a pour objet d'approuver les nouveaux statuts du SIPPAREC qui doivent être actualisés afin de respecter les dispositions de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (possibilité de maîtrise d'ouvrage, l'ouverture de deux nouvelles compétences optionnelles, « l'éclairage public » et/ou « la signalisation lumineuse tricolore ») ainsi que les nouvelles dispositions introduites dans le Code Général des Collectivités Territoriales par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement, à la simplification et à la coopération intercommunale.

M. FAYE regrette que seuls des élus majoritaires, dont des élus étant en situation de pouvoir, siègent dans les syndicats intercommunaux : pour le fonctionnement démocratique de ces syndicats la présence d'élus minoritaires, donc non liés à un exécutif local, est nécessaire. Pour ces raisons, le groupe associatif s'abstient.

M. LAFON indique qu'il existe une grande diversité des membres des syndicats intercommunaux qui représentent toutes les sensibilités politiques. Il rappelle à M. FAYE que ce dernier a voté pour l'extension des compétences du SIPPAREC aux télécommunications.

M. GUNTZBURGER souligne que les membres du bureau du SIPPAREC sont désignés à la proportionnelle afin d'avoir la plus grande représentativité possible. Sur les télécommunications, il explique que le regroupement des communes a permis aux collectivités de devenir pilotes dans ce domaine et de maîtriser le développement du haut-débit.

M. LE MAIRE indique qu'il est très satisfait qu'un élu municipal qui n'est inscrit dans aucun parti, comme M. GUNTZBURGER, ait pris des responsabilités au sein du SIPPAREC et se voit confier sa vice-présidence.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, adopte les nouveaux statuts du SIPPAREC. (M. FAYE s'abstient)

### **AVENANT DE PROLONGATION DES MARCHES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS CONCLUS PAR LE SIPPAREC**

M. GUNTZBURGER rappelle que la ville de Fontenay-aux-Roses avait adhéré par délibération du 8 avril 1999 au groupement de commandes pour les marchés de télécommunications du SIPPAREC.

Les marchés conclus dans ce cadre sont arrivés à expiration le 31 décembre 2001. Une procédure de passation de nouveaux marchés a été engagée mais compte tenu de l'entrée en vigueur du nouveau Code des Marchés Publics, du nombre important d'adhérents, des aléas d'une telle procédure, les nouveaux marchés n'ont pu être concrétisés avant la fin de l'année. C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité du service des télécommunications, il est nécessaire de conclure des avenants de prolongation des marchés en cours. Ces avenants sont au nombre de huit : 3 auprès de CEGETEL, 1 auprès de SFR, 4 auprès de France-TELECOM et prolongent les marchés jusqu'au 15 mars 2002.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avenants de prolongation des marchés de services des télécommunications du SIPPAREC jusqu'au 15 mars 2002.

### **AVENANT AU BAIL RELATIF A LA LOCATION DE TERRAINS SUR LA COULEE VERTE**

M. LE MAIRE indique que la présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant relatif à la régularisation du montant de la redevance annuelle due par la ville de Fontenay-aux-Roses à RFF (Réseau Ferré de France) suite à l'acquisition d'une parcelle de 660 m<sup>2</sup> dans le cadre de la réalisation de la médiathèque ramenant la surface des terrains loués à 3% à 19 127 m<sup>2</sup> et diminuant ainsi le montant de cette redevance de 1805 euros (11 843 F) HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au bail relatif à la location des terrains sur la Coulée Verte.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC BRUIT**

M. DUMAS indique que lors de sa séance du 16 décembre 1999, le Conseil Régional d'Ile de France a adopté un dispositif d'aide et d'actions en faveur de la lutte contre le bruit qui vise à permettre le développement et le financement de programmes locaux contre les nuisances sonores dans les communes d'Ile de France.

La présente délibération a pour objet d'approuver la mise en place sur la commune d'un diagnostic qualitatif de lutte contre le bruit permettant d'établir un constat partagé par les différents acteurs sur les nuisances sonores subies par la ville : transport, vie quotidienne,...

Celui-ci sera réalisé par un bureau d'étude pour un coût de 6000 euros HT et sera subventionné par la Région Ile de France à hauteur de 50%.

M. WEHBI souligne que cette démarche s'inscrit dans la politique européenne d'évaluation des risques et il s'en réjouit. Il espère que le diagnostic sera suivi d'une véritable politique de mesures et d'améliorations et que la commune ira plus loin notamment dans le domaine de la qualité de l'air.

M. FAYE attend aussi un diagnostic quantitatif afin de mesurer réellement le bruit. Il souhaite que les résultats soient rendus publics.

M. LAFON rappelle la complexité des mesures de l'intensité du bruit qui sont effectuées par des experts selon des protocoles précis.

M. LE MAIRE indique qu'il s'agit d'un objectif prioritaire de la municipalité. Des propositions seront soumises au Conseil Municipal au vu du diagnostic.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser une étude diagnostic sur le bruit pour un montant de 6000 euros H.T. et de solliciter de la part de la Région, dans le cadre du dispositif d'aide et d'actions en faveur de la lutte contre le bruit, une subvention au taux le plus élevé.

### **AVENANT AU MARCHÉ DE NETTOYAGE DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

M. LAFON indique que le transfert d'activités de certains services dans de nouveaux locaux (Bibliothèque, Direction des Services Techniques Municipaux), la création d'une nouvelle structure (centre de loisirs La Fontaine) et le rajout de prestations complémentaires conduisent à la conclusion d'un avenant au marché de nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux signé avec l'entreprise ARTENIS pour trois ans à compter du

1<sup>er</sup> juin 2000 pour un montant de 12.237,99 euros toutes taxes comprises. Compte tenu du supplément de prestations et du retrait d'entretien de la vitrerie des locaux sis 91 rue Boucicaut (- 169.34 euros TTC), le montant du marché relatif à l'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux s'élève à 13.274,60 euros toutes taxes comprises. Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

M. FAYE se demande si deux nettoyages par an seront suffisants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au marché de nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REALISATION DE BUREAUX A L'HOTEL DE VILLE**

M. FREDOUILLE indique qu'il est nécessaire d'aménager de nouveaux bureaux au sein de l'hôtel de ville dans trois locaux affectés jusqu'à présent à des réserves, situés au niveau -1 et -2 de la mairie. La création d'ouvertures afin d'éclairer et d'aérer ces surfaces impliquant un changement de destination des locaux initialement affectés à usage de réserves nécessite de déposer un permis de construire, en application des articles L.421-1 et R.421-11 du Code de l'Urbanisme.

M. LE DORH souhaite connaître l'affectation des locaux.

M. LAFON lui indique que même si aujourd'hui toutes les affectations ne sont pas arrêtées, la réalisation de ces bureaux va permettre à certaines personnes de travailler dans de meilleures conditions.

M. FAYE demande si la ville n'aurait pas pu louer une partie des locaux de l'ENS notamment ceux donnant sur l'avenue Lombart.

M. LAFON lui rappelle que ce bâtiment va accueillir l'Institut des Hautes Etudes du Design, des Arts et de la Culture (IHEDAC) et que le Ministère a souhaité en faire usage intégralement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté pour l'aménagement de bureaux situés aux niveaux -1 et -2 de la mairie, et autorise le Maire à déposer le permis de construire.

### **SUBVENTION A L'EXTERNAT MEDICO-PEDAGOGIQUE « ESPOIR CHATILLONNAIS »**

Mme SEGRE indique que la présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention de 1524,49 euros à l'externat médico-pédagogique « Espoir Châtillonnais » qui accueille deux enfants fontenaisiens souffrant de troubles de la personnalité avec déficience intellectuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'externat médico-pédagogique « Espoir Châtillonnais » une subvention de 1524,49 euros.

### **FIXATION DE LA PARTICIPATION JOURNALIERE COMMUNALE A LA CRECHE ASSOCIATIVE « L'ILE AUX ENFANTS »**

Mme DUPLAN indique que par délibération en date du 7/11/1994 approuvant la convention passée le 25/01/1995 entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'association "L'Ile aux enfants", la participation journalière avait été fixée à 35 F pour chaque enfant fontenaisien accueilli à la crèche, sur la base du nombre de jours réels de présence de l'enfant. Cette participation, fixée à 38 F depuis 1996, doit être revalorisée et calculée sur la base d'un nombre de jours identique à celui facturé aux parents. La différence pour la ville est de 1546 euros, somme qui est subventionnée dans pratiquement toute sa totalité par le Contrat Enfance conclu avec la C.A.F.

M. FAYE fait remarquer que les subventions restent de l'argent public.

M. LE MAIRE précise qu'une collectivité ne peut subvenir seule à ses besoins et qu'elle doit obtenir des moyens pour compléter sa participation.

Mme DUPLAN ajoute qu'on ne peut parler de gaspillage quand il s'agit de places en crèches.

M. LAFON explique que sur un budget de fonctionnement d'environ 27 millions d'euros, les recettes des prestations perçues par la ville équivalent à environ 2,5 millions d'euros ce qui est largement insuffisant pour que la commune vive sans subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 40 F le montant de la participation journalière communale au fonctionnement de la crèche associative « l'Ile aux Enfants » et approuve l'avenant à la convention du 25

janvier 1995, ayant pour objet le calcul de cette participation sur la base d'un nombre de jours identique à celui facturé aux parents.

### **FIXATION DU TAUX DE REMUNERATION DES VACATIONS DU MEDECIN ET DES INFIRMIERES CHARGES DU DEPISTAGE CARDIO-VASCULAIRE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux horaire de rémunération du médecin à 32.25 Euros (211.55 francs) pour des vacations de 4 heures et le taux horaire de rémunération des infirmières chargées d'assister le médecin à 13.98 Euros (91.70 francs), dans le cadre de la campagne de dépistage cardio-vasculaire organisée en 2002 au centre municipal de santé, en partenariat avec l'Institut des Hauts-de-Seine.

M. LE MAIRE se félicite de ce dépistage qui concerne les femmes de 40 à 65 ans et les hommes de 35 à 60 ans.

M. WEHBI se félicite également de ce dépistage mais s'étonne du faible taux horaire de rémunération d'un médecin spécialiste.

### **REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ET D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**

M. LAFON donne les principaux éléments relatifs à la dette de la commune. Ainsi, l'encours de la dette est de 20,12 millions d'euros, la ville s'étant désendettée ces dernières années. Le profil de la dette a en effet évolué dans un contexte favorable de taux bas (taux moyen pondéré à Fontenay de 5% avec 50% de taux fixe et l'autre moitié de taux révisable) La durée moyenne de l'emprunt est de 10 ans.

Aujourd'hui des possibilités de renégociation s'ouvrent à la ville et dans le cadre de la gestion active de la dette, compte tenu de la situation financière de la Ville et de sa trésorerie, il apparaît opportun de procéder :

- au remboursement anticipé de l'emprunt n°29400050, d'un montant initial de 6 000 000 F, au taux fixe de 6.80% sur 15 ans, souscrit auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France Paris par arrêté du 10 février 1994, qui permettra de réaliser une économie de 155 977,22 €.
- au remboursement anticipé de l'emprunt n°09041294 806, d'un montant initial de 13 159 000 F sur 15 ans, indexé sur l'index TAM +0.18%, souscrit auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ile de France par arrêté du 4 août 1997, et prorogé par arrêté du 30 janvier 1998,

M. FAYE souhaite savoir pourquoi cette opération n'a pas été réalisée l'an passé, la trésorerie de la commune ayant été constamment largement excédentaire tout au long de cette année.

M. LAFON lui précise que les dates d'échéance figurent dans les contrats et qu'il est impossible de renégocier en dehors de ces dates. Il souligne l'importance pour une meilleure gestion des deniers publics d'emprunter pour les investissements ayant un amortissement de longue durée.

M. WEHBI ajoute qu'une meilleure lisibilité de cette opération sera possible au moment du vote du compte administratif.

M. SOYER rejoint M. LAFON pour dire que les investissements peuvent être financés par la dette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de rembourser par anticipation, à la date d'échéance du 15 février 2002, un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France Paris, pour un montant de capital restant dû de 538 167.81 €, augmenté d'une indemnité égale à 6 mois d'intérêts, soit 18 297.71 €.
- de rembourser par anticipation, à la date d'échéance du 15 mars 2002, un emprunt contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ile de France, pour un montant de capital restant dû de 1 570 142.22 €.

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2002**

Conformément aux obligations légales, le débat d'orientation budgétaire a lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget 2002. Le vote du budget 2002, accompagné par la discussion et le vote du compte administratif 2001 aura lieu à la fin du mois de mars 2002.

Ce débat constitue la première discussion relative à l'élaboration du budget 2002. Celui-ci s'inscrit dans une logique de **poursuite d'actions engagées** comme le Contrat Educatif Local, le Contrat Enfance, les projets liés à la politique de la ville, les programmes pluriannuels d'investissements, mais également dans la **préparation et le démarrage d'actions significatives** tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui seront affichées et mises en œuvre dans le budget 2002 mais également de fournir aux élus :

- les premiers éléments disponibles sur le compte administratif 2001,
- de préciser les éléments d'évolution de la situation financière de la collectivité.

Par ailleurs, nous avons souhaité qu'il constitue un élément d'information sur la situation financière de notre commune resituée dans le contexte francilien mais également par rapport à d'autres communes du département des Hauts-de-Seine.

## **Éléments généraux sur les finances locales**

- **La loi de finances 2002**

### *LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT*

Le gouvernement a décidé de prolonger d'une année le contrat de croissance et de solidarité initialement prévu de 1999 à 2001.

L'évolution des dotations est indexée sur :

- L'indice prévisionnel d'évolution des prix sur 2002,
- 33% du taux d'évolution du PIB 2001.

Ainsi, l'indexation retenue pour 2002 est de 2,26% soit  $1,5\% + (0,33 \times 2,3\%)$ . De plus, si on prend en compte les différents ajustements liés à l'abondement de plus de 457 millions d'€ (3 milliards de francs), les dotations de l'Etat aux collectivités locales atteignent plus de 26,7 milliards d'€ (175 milliards de francs) soit une augmentation, à périmètre constant, par rapport à 2001 de près de 3%.

Rappelons que les collectivités locales ont par ailleurs fait l'objet d'un versement complémentaire de DGF au titre de la régularisation de la DGF 2000 de plus de 145 millions d'euros (1,032 milliards de francs).

La régularisation de la DGF au titre de l'année 2000, notifiée le 18 janvier 2002 s'élève, pour Fontenay aux Roses à 39 132 euros (257 870 francs).

### *LES REFORMES FISCALES*

La réforme de la taxe professionnelle, instaurée par la loi de finances de 1999, vise à supprimer la part salariale des bases de taxe professionnelle sur une période de 5 ans. L'abattement annuel s'est élevé à :

- 15 244 € (100 000 francs) en 1999,
- 45 732 € (300 000 francs) en 2000,
- 152 244 € (1 million de francs) en 2001,
- 913 464 € (6 millions de francs) en 2002.

Ainsi les entreprises dont les salaires représentent moins de 5.03 millions d'euros (33 millions de francs) seront entièrement exonérées. C'est le cas pour les entreprises fontenaisiennes à l'exclusion du LCIE, de la RATP et du CEA.

La compensation, à l'euro près, versée en 2002 aux collectivités locales est estimée à 7,9 milliards d'euros (51,2 milliards de francs). Par ailleurs, les régimes d'exonération applicables en zones franches urbaines (ZFU) et en zones de redynamisation urbaine (ZRU) sont inscrits dans la loi de finances.

- **Quelques éléments de réflexion sur les finances locales**

### *ELEMENTS DE CONSTAT*

Les ressources fiscales sont très inégalement réparties entre les collectivités. Pour les 242 communes de plus de 10 000 habitants en Ile de France, les 10 communes les plus riches ont des recettes de taxe professionnelles évaluées, en 2000, à 8258 euros (54 710 francs) par hab. et les 10 communes les plus pauvres 468 euros (3067 francs) par hab., soit un écart de 1 à 18.

Les bases de la taxe d'habitation sont deux fois plus faibles dans les communes « pauvres » par rapport aux communes les plus « riches » : 1100 euros par hab. pour les 10 communes « pauvres » (7222 francs) et 2338 euros par hab. (15 336 francs) pour les 10 communes « riches ».

Ceci traduit simplement que la valeur locative des habitations est deux fois plus faible dans les communes « pauvres » que dans les communes « riches ».

Les différents mécanismes mis en œuvre notamment par l'Etat pour réduire ces inégalités se traduisent par une dotation (DGF, DSU, FSRIDF, Fonds national de péréquation, etc.) de 310 euros (2033 francs) par habitant pour les communes « pauvres » et 81,5 euros (535 francs) pour les communes « riches » qui se voient prélever 64,6 euros (424 francs) au titre du fonds de solidarité des communes d'Ile de France.

#### LA SITUATION DANS LES HAUTS DE SEINE

Le potentiel fiscal des communes est très hétérogène. Ainsi, en 2000, le potentiel fiscal par habitant des communes du sud du 92 varie :

- de 586 euros (3 844 francs) pour Chaville
- à 1 586 euros (10 401 francs) pour Issy les Moulineaux.
- celui de Fontenay aux Roses est de 769 euros (5043 francs).

#### On note d'énormes disparités en terme de taxe professionnelle

En 2000, les bases de taxe professionnelle varient :

- de 324 115 760 € (2 126 060 000 francs) pour Issy les Moulineaux
- à 10 172 293 € (66 730 000 francs) pour Chaville
- à comparer à 31 547 800 € (206 940 000 francs) pour Fontenay aux Roses.

#### Evolution des bases de la TP entre 1994 et 2000

Commune	Evolution 1994/2000
Bagneux	0%
Chatenay Malabry	4,6%
Chatillon	-14%
Chaville	2,6%
Clamart	-27%
<b>Fontenay aux Roses</b>	<b>39%</b>
Issy les Moulineaux	66%
Le Plessis Robinson	12,7%
Meudon	9,1%
Sceaux	-10,6%

#### QUELQUES INDICATEURS

La disparité constatée, au plan national mais également dans le Sud des Hauts de Seine peut également être reprise au travers de certains indicateurs ou ratios dont la définition est partagée par tous

#### Taux de Taxe professionnelle (2001)

Antony	12,38%
Bagneux	13,65%
Bourg la Reine	15,77%
Chatenay Malabry	16,26
Chatillon	13,44
Clamart	11,10%
Courbevoie	6,19%
<b>Fontenay aux Roses</b>	<b>11,73%</b>
Issy les Moulineaux	11,86%
Le Plessis-Robinson	10,58%
Malakoff	12,18%
Neuilly	3,61%
Sceaux	12,52%
Vanves	15,80%

#### Taux de Taxe d'habitation (2001)

Antony	11,07%
Bagneux	14,19%
Bourg la Reine	12,69%
Chatenay Malabry	14,03%
Chatillon	13,77%
Clamart	15,52%
Courbevoie	5,18%
<b>Fontenay aux Roses</b>	<b>11,42%</b>
Issy les Moulineaux	9,99%
Le Plessis-Robinson	12,28%
Malakoff	11,61%
Neuilly	3,94%
Sceaux	10,35%
Vanves	13,01%

**Frais de personnel/habitant**

(budget 2001 en euros)

Antony	539
Bagneux	788
Bourg la Reine	459
Chatenay Malabry	551
Chatillon	756
Clamart	567
Courbevoie	569
<b>Fontenay aux Roses</b>	<b>609</b>
Issy les Moulineaux	627
Le Plessis-Robinson	524
Malakoff	699
Neuilly	391
Sceaux	463
Vanves	662
Moyenne départementale	660

**Dépenses de fonctionnement et d'investissement par****habitant** (budget 2001 en euros)

	Fonct	Invest.
Antony	1102	702
Bagneux	1297	283
Bourg la Reine	1029	853
Chatenay Malabry	1040	446
Chatillon	1367	288
Clamart	1070	260
Courbevoie	1242	403
<b>Fontenay aux Roses</b>	<b>1065</b>	<b>511</b>
Issy les Moulineaux	1537	513
Le Plessis-Robinson	1196	454
Malakoff	1124	310
Neuilly	1019	416
Sceaux	1047	458
Vanves	1124	662
Moyenne départementale	1336	666

**Quelques éléments sur le compte administratif 2001**

- **La section d'investissement**

*PLUS D'INVESTISSEMENTS*

L'année 2001 se caractérise par une augmentation sensible des dépenses d'investissement qui ont progressé de plus de 25% par rapport à 2000. Ces dépenses concernent les opérations importantes (médiathèque, voirie, école de la Roue, acquisitions foncières, etc.) mais également de nombreuses opérations dans les différents secteurs (centres de loisirs, écoles, centre municipal de santé, etc.).

*UNE DETTE MOINS « CHERE »*

L'encours de la dette au 31 décembre 2001 représente 20,08 millions d'€ (131,7 MF). Le ratio de l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement se situe à 0.75 avec une croissance très sensible de l'effort d'investissement. Le taux moyen pondéré de nos emprunts est inférieur à 5%.

Ceci est le résultat d'une part d'une politique de gestion de notre dette (renégociations importantes il y a quelques années), mais également de la faiblesse des taux actuels : pour l'emprunt de 2,29 millions d'€ (15 millions de francs) souscrit en fin d'année 2001 mais qui ne sera mobilisé qu'en 2002. Rappelons que cet emprunt est souscrit auprès du CLF-DEXIA.

La maîtrise de l'encours de la dette et les bonnes performances de notre gestion nous permettent :

- D'une part de limiter en 2002 à moins de 0,91 millions d'€ (6 millions de francs) notre remboursement en intérêt qui est comptabilisé en dépense de fonctionnement. Rappelons que ces remboursements ont baissé d'année en année.

10 348 KF en 1997	
8686 KF en 1998	(-16%)
8160 KF en 1999	(-6%)
7495 KF en 2000	(-8%)
6591 KF en 2001	(-12%)

- d'autre part de préserver nos marges de manœuvre pour financer nos futurs investissements en complément des subventions et de l'autofinancement.

- **La section de fonctionnement**

*UNE MAITRISE DES DEPENSES*

Le budget primitif 2001 prévoyait des dépenses de fonctionnement à hauteur de 25,38 millions d'€ (166,5 millions de francs).

Les premiers résultats du compte administratif font apparaître des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 25,30 millions d'€ (166 millions de francs). Ainsi les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation très modérée par rapport à 2000 : environ 2,3%.

#### *DES RECETTES STABLES*

Les recettes de fonctionnement se situent à 27,6 millions d'€ (181 millions de francs) soit à peu près au niveau des recettes du compte administratif 2000. Cette différence s'explique par le fait que deux cessions de patrimoine prévues en 2001 pour un montant de 530 000 € (3,5 millions de francs) n'ont pas été réalisées sur l'exercice 2001.

#### *DES FRAIS DE PERSONNEL MAITRISES*

Les dépenses de personnel prévues au BP 2001 s'élevaient à 14,5 millions d'€ (95,4 millions de francs). La dépense réalisée est de 14,4 (94,5 millions de francs) à comparer avec 13,9 millions d'€ en 2000.

## **Les orientations budgétaires**

### **1 - Les ressources financières**

#### LE MAINTIEN DES TAUX DES QUATRE TAXES (TP, TH, TF, TFNB)

Pour la sixième année consécutive, les taux proposés au vote du conseil municipal n'augmenteront pas. Ils sont restés stables de 1997 à 1999, ont baissé de 2% en 2000 et ont encore baissé de 2% en 2001 pour la TH et la TP.

**La taxe d'habitation va connaître en 2002 une baisse significative.** En effet, au mois de juin 2001, le conseil municipal s'est prononcé en **faveur d'une augmentation de l'abattement général à la base de 10 à 15%**. Cette mesure, dont la mise en œuvre aura lieu en 2002, permettra d'amplifier la baisse de la taxe d'habitation.

Ainsi, la taxe d'habitation baissera pour la troisième année consécutive : baisse de 2% du taux de TH, nouvelle baisse supplémentaire de 2% en 2001, baisse moyenne de 5% liée à l'augmentation de l'abattement général à la base en 2002.

#### DES TARIFS STABLES

La mise en place de la politique tarifaire a été fondée sur la notion de taux d'effort ce qui représente le système le plus juste par rapport à la situation financière des usagers.

**Ces tarifs proposés pour 2002 ne présenteront aucune augmentation par rapport à 2001.**

#### LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Les investissements en assainissement ont été très importants en 2001. Ils représentent plus de 760 000 € (5 millions de francs) et ont été financés par :

- Des subventions,
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement,
- Un emprunt de 290 000 euros (1.9 millions de francs) d'une durée de 25 ans à un taux fixe de 5,13 %.

La redevance d'assainissement, qui influe sur les recettes du budget annexe de l'assainissement devrait rester stable en 2002.

#### LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TOM)

Fontenay aux Roses a mis en place, il y a plus de 6 ans, une collecte sélective des ordures ménagères, qui a permis de baisser ou de maintenir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En 2002, la législation et la mise en œuvre par le syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des ordures ménagères de nouvelles normes va conduire notre commune à mettre en place une collecte particulière pour le verre. Il paraît raisonnable d'envisager **une augmentation de la TOM** afin de prendre en compte cette collecte supplémentaire ainsi que l'augmentation du coût décidé par le SYCTOM.



## 2 - La dette

Fontenay aux Roses bénéficiera de prêts:

- à 3% sur 25 ans (Prêt de Renouvellement Urbain) pour un capital de 460 000 euros (3 millions de francs),
- à 4,20% sur 25 ans (Prêt Projet Urbain) pour un capital de 1,88 millions d'euros (12 millions de francs).

Par ailleurs, **plusieurs opérations de réaménagement de la dette seront à réaliser** et concernent à peu près 3 millions d'euros (20 millions de francs) et six emprunts.

## 3 - Les investissements

L'année 2002 verra la poursuite de l'effort d'investissement de la part de la municipalité. On peut distinguer trois grandes catégories d'opérations :

- Les investissements liés à des opérations engagées dans les années précédentes et qui vont se poursuivre en 2002,
- Les nouvelles opérations pluriannuelles engagées en 2002
- Les opérations récurrentes qui résultent de l'entretien du patrimoine et des installations municipales

### *LES OPERATIONS ENGAGEES LORS DES EXERCICES PRECEDENTS*

Deux grands chantiers vont se terminer en 2002, il s'agit, en particulier :

- des travaux de la médiathèque municipale
- de la rénovation et de l'extension de l'école de la Roue et du centre de loisirs

### *QUELQUES EXEMPLES DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS*

Espaces verts :

- Travaux de replantation d'arbres à la suite de la tempête de décembre 1999
- Aménagement de l'aire de jeux Georges Bailly
- Aménagement du square des Anciens Combattants

Sports :

- Différents travaux sur les équipements sportifs (plateaux de jeux, tennis, gymnases, etc.)
- Travaux d'aménagement et de rénovation des installations de la piscine

Bâtiments :

- Mise en conformité avec les nouvelles normes (ascenseurs, prévention de la légionellose, etc.)
- Travaux d'amélioration et d'entretien (mise en peinture, signalétique, etc.)

Vie scolaire :

- Lancement du projet de la construction de la cuisine centrale
- Lancement du projet de rénovation des offices et des réfectoires dans les groupes scolaires
- Travaux d'aménagements dans les groupes scolaires
- Mise en œuvre d'accès Internet à haut débit dans toutes les écoles

Voirie

- Poursuite du programme de rénovation et d'aménagement de la voirie communale en donnant la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux transports en commun.

Petite enfance

- Lancement du projet de la maison de l'enfant et des parents
- Appui à la création de nouvelles places de crèches

Etc.

### *LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS*

Les orientations retenues les années précédentes pour le financement des investissements restent identiques. L'investissement sera financé :

- Par l'emprunt dont le montant sera fixé dès que le programme définitif aura été arrêté : on peut envisager un niveau d'emprunt équivalent à celui retenu pour le BP 2001,
- Par les subventions dont la recherche reste une priorité de l'action municipale,
- Par l'autofinancement dégagé par la gestion rigoureuse de la municipalité.

## 4 - La section de fonctionnement

### LA MAÎTRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est un impératif de bonne gestion financière de notre commune.

Les hypothèses retenues concernant le budget du personnel sont les suivantes :

- Prise en compte des augmentations du point de base,
- Prise en compte du glissement-vieillesse-technicité
- Mise en œuvre de nouveaux postes liés à de nouveaux services offerts à la population en tenant compte des recettes associées pour une grande partie de ces postes (ALMS, dépistage cardio-vasculaire, personnel en crèche, etc.).

### LA RECHERCHE D'ECONOMIES

Par ailleurs la recherche d'économies est poursuivie, en particulier en transformant plusieurs chaufferies mais également en espérant des résultats positifs des appels d'offres, gérés par le SIPPEREC, sur les télécommunications, Internet, etc. De plus, la diminution de la pression de la dette et la renégociation d'une partie de l'encours devraient permettre de diminuer la charge des intérêts qui pèsent sur le fonctionnement.

### LE NOUVEAU CODE DE MARCHES PUBLICS

Il faut préciser que la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics risque de poser de nombreux problèmes aux collectivités locales. La nouvelle nomenclature (fournitures homogènes) nous conduit à envisager le doublement des consultations par rapport à 2001 (le mobilier, les fournitures (papier, peinture, etc...), des travaux hors opération exceptionnelle (couverture, isolation, etc.) risquent de retarder la réalisation de ces investissements.

### **Intervention de J. GUNTZBURGER, pour le groupe des non inscrits :**

Le rapport de présentation proposé par le maire-adjoint aux finances dans le cadre du débat d'orientation budgétaire est particulièrement intéressant : il montre que la situation financière de la ville est saine et il la met en perspective au regard des évolutions nationale et départementale.

Les marges de manœuvres au niveau communal se dessinent en particulier en matière d'investissement et les conseils de quartiers ont montré les attentes pour la voirie. Le maintien des taux d'imposition dans cette année qui suit l'élection municipale est courageux car les progressions de ressources de taxe professionnelle ne sont pas assurées même si nous nous employons à trouver des activités pour les locaux actuellement vacants.

L'année 2002 restera cependant une année de transition, les éléments déterminants au niveau de l'évolution de la fiscalité étant liés aux évolutions du débat engagé sur l'intercommunalité.

Les modes de financement des gros projets d'investissement et des services attendus par la population dépendront en effet du champ des compétences déléguées et des ressources y afférant.

**M. WEHBI, au nom des élus du groupe UDF-RPR**, souligne d'abord l'intérêt de l'analyse économique qui met notamment la lumière sur l'écart important entre les villes de notre département en terme de richesse économique et donc de taxe professionnelle pour le budget de la ville ; ce qui démontre une fois de plus la pertinence de l'intercommunalité en terme de solidarité entre les communes. Par ailleurs, il précise que, sur des points, son groupe n'a pas la même lecture des chiffres que la majorité. En premier lieu, il fait le point sur les **dépenses de fonctionnement** qui ont progressé de 2,15% en comparant les 166 millions de francs (MF) de dépenses en 2001 aux 162,5 MF de dépenses en 2000.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 3,6 % passant de 91 MF à 94,5 MF en 2001. Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est à 57% et c'est très alarmant. Il est aujourd'hui l'un des plus élevés du département, alors qu'il se situait en 1994 à moins de 50%.

Il constate ensuite que **les dépenses d'équipement** brut continuent à progresser mais pas d'une façon idéale. En effet, on constate depuis trois ans un report important de travaux chaque année sur l'année suivante alors qu'il y a un excédent financier assez substantiel. Néanmoins Vincent WEHBI constate avec satisfaction qu'il y a une volonté de **renforcer l'investissement** notamment dans la **réfection** de plusieurs **rues** et la rénovation dans les groupes scolaires ainsi que l'appui à la **création** de nouvelles places de **crèche** ; ces deux points sont réclamés depuis plusieurs années par son groupe car ils correspondent réellement aux attentes des habitants.

Quant à **la fiscalité**, il relève qu'en sept ans les impôts locaux supportés par les habitants ont largement augmenté. Le produit des impôts directs par habitant est passé de 2750 francs en 1994 à plus de 3550 francs en 2001 soit plus de 29 %. Ceci n'est pas consécutif à la seule taxe professionnelle. L'an dernier, un début de baisse des taux a été amorcé ; nous l'avons salué et avons demandé que cette baisse s'inscrive dans la durée. A l'exception de la taxe d'habitation cette année, nous constatons hélas qu'une fois les élections municipales terminées, la tendance repart à la hausse en 2002, même avec un taux stable, par le simple mécanisme de hausse de l'assiette fiscale.

Quant à la dette, elle paraît stabilisée mais nous attendons le Compte Administratif définitif pour apprécier l'autofinancement net de l'exercice 2001. Mais n'oublions pas que nous aurons à payer la médiathèque, en investissement et en fonctionnement, même si le retard dans sa réalisation nous accorde un certain délai.

**Seule, une maîtrise** des dépenses de fonctionnement permettra de continuer à **renforcer l'investissement et à baisser les impôts** durablement.

Une récente enquête du journal l'express sur les villes des Hauts de Seine laisse apparaître plusieurs points positifs de notre ville qui nous réjouissent et que nous saluons. Cependant un point noir est relevé à propos de la faiblesse du tissu commercial. Sur ce point, nous n'avons pas relevé à travers ce DOB une volonté chez la majorité municipale de concevoir et d'appliquer une politique à long terme, adaptée et négociée en partenariat avec les commerçants afin d'inverser cette tendance actuelle avant qu'il ne soit trop tard.

Enfin M. WEHBI se réjouit de la création de l'Assemblée des jeunes à Fontenay qui fait partie des propositions de la liste « Réussir Fontenay ». Il souhaite souligner l'aspect éducatif et positif de cette décision en sensibilisant les jeunes à la vie démocratique dans la cité, et aux choix budgétaires de la ville.

### **Intervention de M. DUMAS pour le groupe « Les Verts » et apparentés :**

Le rapport de présentation comprend 13 pages. Il y a 10 pages de généralités fort intéressantes, très pédagogiques permettant des comparaisons instructives et 3 pages consacrées à Fontenay avec des données et des chiffres assez peu précis mais compte tenu des délais et des échéances, on nous a assuré qu'il n'était pas possible de faire mieux.

Les exemples d'investissements qui sont donnés pour être inscrits au budget prochain sont bons. Le problème c'est bien sûr leur financement et la manière de le réaliser.

D'après les chiffres présentés, il apparaît que la situation financière de la ville est bonne, bien meilleure que celle de certaines villes voisines. Une des questions centrales est l'évolution du budget de fonctionnement. Et sur ce point on note une légère dégradation qui montre que rien n'est jamais acquis et qu'il faut être vigilant. En effet, les dépenses de fonctionnement augmentent - peu, certes ! mais augmentent tout de même - tandis que les recettes restent stables. Et dans cette augmentation des dépenses, celle des frais de personnels est assez forte 3,32 MF, ce qui fait 3,5%.

En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, une augmentation est à prévoir notamment, mais pas seulement, pour faire face à la nécessité de réaliser la collecte séparée du verre. Pour pouvoir gérer correctement d'un point de vue écologique les OM que chacun de nous produit, il faudra déboursier un peu plus. Ce qui sera une bonne occasion pour essayer de comprendre la nécessité de produire moins de déchets.

Le point sur lequel ce rapport est précis, c'est la volonté de ne pas augmenter les impôts et les mesures spécifiques destinées à faire baisser la TH. C'était une promesse électorale et celles-ci doivent être tenues. Pour voir exactement ce que cette volonté a comme conséquence pour ce qui concerne le niveau de l'investissement, de l'emprunt (taxe de demain), il faudrait des données plus précises concernant l'évolution des recettes, des dépenses, des prévisions sur notre capacité d'autofinancement pour les prochains exercices budgétaires.

Quelles seraient les conditions d'un débat d'orientation budgétaire fructueux ? Il faudrait d'abord en amont un sérieux travail de préparation par la commission avec mise à disposition des documents indispensables comme par exemple des rapports sur les finances de la ville tels que ceux réalisés par la Caisse d'Epargne et Dexia, un bilan sur les 3 dernières années avec comparaison avec d'autres communes. Je sais ! On va m'objecter des tas de raisons, pas politiques bien sûr mais matérielles. Essayons tout de même de nous approcher de cet idéal.

Au début du premier mandat avait été organisée une soirée finance pour les Fontenaisien(ne)s. Pourquoi ne pas rééditer l'expérience ?

**Au nom du groupe socialiste, J.P PILLEMAND** confirme partager la même vision des enjeux budgétaires à venir que le Maire Adjoint aux Finances.

Ses suggestions vont plutôt sur la nécessaire amélioration de la transparence des débats sur le budget communal.

Il est bien sûr favorable à une meilleure information et à des échanges anticipés et approfondis entre la majorité et l'opposition sur ce sujet. Il fera des propositions dans ce sens.

Mais, principalement, il engage tous les conseillers à travailler pour que l'ensemble de la population soit associé pour à la fois être mieux informée des enjeux mais aussi qu'on puisse s'engager dans une démarche associant les Fontenaisiens aux décisions qui engagent l'avenir de leur ville et l'utilisation des impôts qu'ils acquittent.

Cet objectif ne sera pas facile à mettre en œuvre. L'information municipale s'est grandement améliorée depuis 2 ans. Mais il faut désormais aller plus loin. La tâche sera difficile mais l'entreprendre représente une avancée très importante pour la vie démocratique à Fontenay aux Roses vers plus de transparence. C'est là permettre un engagement citoyen concret qui concerne tout le monde.

**Au nom du groupe Passion Fontenay, M. LE DORH** souligne que, compte tenu des délais nécessaires à la préparation du budget, ce débat ne nous laisse pratiquement aucune marge de manœuvre. Il en irait autrement si une discussion approfondie intervenait plus tôt, en décembre. Il souhaite donc, qu'à l'avenir, un débat en commission puisse avoir lieu en temps utiles.

Au moins cette séance pourrait-elle être mise à profit pour informer le Conseil municipal et les Fontenaisiens des grandes évolutions de la politique budgétaire à venir de la commune. A défaut de décider, le Conseil est en droit de savoir. Or, le rapport qui est présenté n'apprend guère de choses sur cette politique. Sur 13 pages, une seule est consacrée non pas à des orientations mais à une énumération vague, sans aucun chiffrage, ni hiérarchie, ni échéancier.

Sur le fond, M. LE DORH insiste sur la réalité des finances de notre ville. La municipalité reporte, depuis maintenant quatre ans, un excédent considérable : entre 18 et 20 millions de francs ! Soit l'équivalent de plus de 10 % des dépenses de fonctionnement. Ni la prudence ni la bonne gestion ne justifient cette accumulation qui peut s'analyser comme une confiscation du pouvoir d'achat des Fontenaisiens.

Pour M. LE DORH, cet excédent doit servir à améliorer le service rendu aux Fontenaisiens, et ceci d'une façon tout à fait compatible avec la prudence nécessaire à la gestion des finances de la ville, dans 3 domaines sans cesse évoqués par les Fontenaisiens lors des conseils de quartier :

1°) Améliorer la propreté de notre ville

2°) Doubler l'effort consenti sur la voirie pendant 2 ans en passant à environ 1,2 millions € de dépenses annuelles. Sur ce laps de temps il n'y a pas à craindre de réduction catastrophique des recettes de la ville, notamment grâce au dispositif de modulation des pertes de taxe professionnelle par l'État. M. LE DORH estime que « L'héritage » d'avant 1994, ne peut plus être invoqué près de 7 ans après la 1<sup>ère</sup> élection du maire pour justifier la lenteur de l'amélioration de la voirie.

3°) La sécurité. Ce point est souligné avec force dans les conseils de quartier. Passion Fontenay demande le renforcement de la Police municipale de façon à ce qu'elle puisse réellement tenir son rôle, complémentaire de celui de la Police Nationale, mais essentiel pour la qualité de vie des Fontenaisiens, ceci en disposant de 14 policiers municipaux véritablement sur le terrain.

Par ailleurs, M. LE DORH estime qu'un nouvel effort de réduction des impôts locaux est possible. Il approuve l'augmentation des abattements de la taxe d'habitation décidé l'an dernier qui permet de réduire le montant de cette taxe pour les Fontenaisiens. Il rappelle que la liste Passion Fontenay était la seule à préconiser d'utiliser la technique des abattements pour réduire les impôts. Après avoir noté que, d'après le rapport de présentation, le maire ne comptait pas réduire les taux d'imposition pour 2002, il propose l'étude des possibilités de réduire les impôts pesant sur les familles avec enfants en augmentant les abattements dont ils bénéficient. M. LE DORH suggère de porter ces abattements de 10 à 15 % soit une dépense pour la ville d'environ 100 000 € .

En conclusion, M LE DORH juge, qu'ainsi défini, le budget de la ville serait, plus juste et aussi plus utile pour Fontenay et pour les Fontenaisiens qui ont droit à ce que l'on réponde à leurs préoccupations.

#### **Intervention de M. ZANOLIN, au nom du groupe communiste et apparentés :**

Avant de commenter point par point le rapport, je signale que ceux concernant les dépenses de fonctionnement seront très différents de ceux faits jusqu'à maintenant dans le débat.

Le rapport aborde en premier lieu le contexte économique qu'il est malaisé de traiter trop rapidement dans le cadre d'un débat local, même s'il est évident que le lien entre les deux niveaux est déterminant. J'y reviendrai à la fin de mon intervention. En attendant, acceptons l'augure d'une baisse du chômage en 2002 après le constat d'une lente mais certaine dégradation de l'emploi en 2001. Le débat sur la lutte contre le chômage est un enjeu majeur des élections présidentielles et législatives. La question centrale est d'associer croissance, développement durable, pouvoir d'achat et emploi.

La présentation des éléments généraux sur les finances locales annoncent une augmentation de la DGF de 3% à périmètre constant, marquant ainsi un progrès dont l'origine, un complément budgétaire, n'assure pas la pérennité. Concernant les mécanismes de compensation et d'attribution, la présentation met l'accent sur leur complexité qui les rend peu lisibles. Leur marque principale reste, pour beaucoup de collectivités dont la nôtre, l'insuffisance. La faible efficacité des dispositifs de péréquation dans la réduction des inégalités entre communes

est d'ailleurs mise en évidence par une récente étude du Commissariat général au plan. Rappelons que les communes assurent une part très importante des investissements publics et des dépenses de fonctionnement pour la satisfaction des besoins collectifs, en croissance régulière. Les dotations aux collectivités locales devraient donc augmenter plus nettement et cela renvoie à la réforme nécessaire de la fiscalité.

Sur les éléments relatifs au C.A. 2001 et aux orientations budgétaires pour 2002, le rapport insiste sur la relance des investissements qui fait semble-t-il l'objet d'un large consensus. Cette relance est rendue possible par la bonne gestion municipale, les résultats des renégociations de la dette, la réduction sensible du coût de cette dette et le niveau amélioré de la ressource de la taxe professionnelle.

Côté fonctionnement, il est impossible de cacher que la maîtrise des dépenses se fait au prix de réductions de dépenses parfois excessives et de contraintes au détriment des conditions de travail du personnel communal et de la bonne gestion. La limitation des moyens de fonctionnement n'est pas favorable non plus au renouvellement des emplois-jeunes et à l'embauche définitive de ceux qui pourraient être titularisés avant le délai de 5 ans. Elle freine le développement de mesures tarifaires favorisant l'accès à toutes les activités sportives et culturelles. Elle freine aussi les progrès à faire sur la propreté de la ville, les conditions de travail et les rémunérations des personnels des sociétés de nettoyage.

Concernant les impôts locaux, nous avons approuvé les réductions de 2000 et 2001 qui ont permis d'atténuer les augmentations décidées en début de mandat précédent. Avec l'abattement à la base porté à 15% pour 2002, la TH de beaucoup de Fontenaisiens sera inférieure, réévaluation des bases mises à part, au niveau d'imposition de 1994. Cela étant, la TH frappe encore trop durement une part importante de nos concitoyens et pourtant il ne nous semble plus possible de réduire les ressources de la commune. Nous répétons depuis trop longtemps que la solution à cette situation relève d'une réforme des règles d'imposition qui doit absolument être engagée à l'issue des prochaines élections. La TH doit tenir compte des ressources des assujettis. La TP doit aussi porter sur les actifs financiers. Côté impôts sur le revenu, les revenus financiers doivent être taxés au même niveau que les revenus du travail !

#### **Intervention de M. FAYE, au nom du groupe associatif :**

Un débat d'orientations budgétaires doit permettre de répondre aux questions :

Que souhaitons-nous faire ?

Quelles ressources financières avons-nous pour répondre à ces besoins ?

Or, nous n'avons pas de débat : le Maire-Adjoint aux finances nous a lu un rapport de 13 pages dans lequel toutes les orientations sont arrêtées et les choix concernant la fiscalité communale décidés.

Lors des conseils de quartiers, les demandes prioritaires des habitants portaient sur l'état des rues et des trottoirs, le nettoyage de la ville : ces priorités n'apparaissent pas dans le projet présenté.

Ce rapport confirme en outre la dérive continue des dépenses de personnel qui augmentent en 2001 à un rythme double de l'inflation. Fontenay-aux-Roses fait maintenant partie du groupe des 5 communes des Hauts-de-Seine, dont la proportion des dépenses concernant le personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, est la plus grande : plus de 57% en 2001 contre moins de 45% en 1994 !

En 2002 il y a stagnation des recettes de fonctionnement alors que les dépenses de fonctionnement contiennent celles qui concernent les employés de mairie continuent d'augmenter. Si aucune économie n'est réalisée, il faudra en 2003 prévoir une augmentation des impôts locaux.

Enfin la taxe des ordures ménagères dont le taux est déjà l'un des plus élevés des Hauts-de-Seine, va encore augmenter de +5% réduisant de moitié la baisse prévue de la taxe d'habitation.

Le rapport présenté par la majorité lors de ce débat d'orientations budgétaires ne propose aucune vision d'avenir pour Fontenay : c'est un projet qui consacre une gestion de la commune essentiellement consacrée à l'exécution des affaires courantes.

**M. LE MAIRE conclut ce débat** en remerciant les orateurs et tout particulièrement M. LAFON pour sa présentation des orientations budgétaires.

M. LE MAIRE se félicite que chacun s'accorde sur la bonne santé de nos finances locales. C'est le résultat d'une bonne gestion communale qui a permis à la commune de se désendetter et de baisser les impôts locaux depuis deux ans. La baisse de la taxe d'habitation se poursuivra en 2002 de façon importante grâce à l'abattement à la base de 15%.

L'investissement restera soutenu en 2002 notamment pour la voirie qui fait l'objet d'un plan pluriannuel ambitieux rendu nécessaire par le retard pris par notre commune avant 1994.

Mais il rappelle à l'opposition que ce serait leurrer les habitants que de laisser croire qu'on pourrait dépenser toujours plus sans augmenter les impôts.

#### **VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE ASSOCIATIF :**

*« Un rattrapage scolaire a été mis en place pour les filles en Afghanistan. Le coût pour les familles est de 1 euro par mois par enfant. La ville de Fontenay-aux-Roses décide de soutenir financièrement cette action sur la base de 1 euro par enfant scolarisé dans la commune, ce qui correspond à une subvention de l'ordre de 2000 euros. Le Conseil Municipal mande le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de cette décision. »*

M. FREDOUILLE regrette que ce vœu soit incomplet. En effet même s'il est d'accord sur le fond, il faut clairement déterminer la destination des sommes versées.

M. ZANOLIN souligne sur le fond que la responsabilité des exactions des talibans envers les Afghans relève aussi de ceux qui les ont soutenus. Ces crimes contre l'humanité appellent une réparation à la hauteur du problème et ne peuvent se régler par le versement d'une collecte. Il est très favorable à une action demandant à ce que dans les négociations internationales, des financements soient exigés pour la scolarisation des filles. Une telle entreprise à l'échelle d'un pays ne peut dépendre d'une action locale parcellaire et isolée, forcément trop limitée par rapport aux nécessités.

M. LE DORH rejoint tout à fait M. ZANOLIN sur ce sujet. Il est par ailleurs toujours gêné par ce qui pourrait apparaître comme une exploitation politique de la misère humaine. Pour lui, qui travaille sur la question afghane dans le cadre de sa vie professionnelle, l'ampleur et la nature des besoins rend dérisoire ce genre d'initiative.

Pour M. WEHBI, la découverte de crimes contre l'humanité est suffisamment grave pour que l'on fasse un geste de solidarité, sous réserve de la certitude du versement de la somme à l'organisme adéquat.

M. PILLEMAND s'exprime à titre personnel. Il considère que sous des aspects généraux, cette motion illustre un travers de notre époque : réagir sous l'impulsion des médias. Aujourd'hui, les projecteurs sont braqués sur l'Afghanistan. Demain, les femmes de ce pays retomberont dans l'oubli comme elle l'était hier. Cette indifférence lui inspire de la honte pour lui même et pour la France. Rien n'a été fait pendant les années durant lesquelles les talibans ont fait régner la terreur.

Voter cette motion serait selon lui, se donner bonne conscience à peu de frais.

Plus largement, il se demande pourquoi privilégier les femmes d'Afghanistan aujourd'hui plutôt que leurs sœurs de souffrance au SOUDAN, au MALI ou à MADAGASCAR. « Toute la misère du monde » est à 4 heures d'avion de chez nous. Il invite le Conseil municipal à réfléchir à une action de solidarité construite et conscient de ces enjeux, mais restant à la portée de notre commune. Le Jumelage serait le lieu à privilégier pour entreprendre des actions concrètes et efficaces dans ce sens.

M. LAFON rappelle que lorsque les femmes afghanes sont venues au Parlement européen ou lorsque le commandant Massoud était en France, ils ont été reçus du bout des lèvres. Il faut avoir un débat sur le type d'actions à mener. Il précise que le vote du budget primitif 2002 sera l'occasion de discussions à engager sur l'aide de la ville à Madagascar.

Le vœu présenté par le groupe associatif est rejeté à la majorité absolue.

(M. FAYE, Mme LECANTE, M. WEHBI, Mme VIDALENC votent pour, MM. BUCHET, LAFON, MONSONIS, GUNTZBURGER, Mmes BENETREAU, FALERO, MM. LE DORH, SOYER, Mme LAFARGUE ne prennent pas part au vote, MM. DUMAS, FREDOUILLE, Mmes POURADIER, VILAIN, MILLER s'abstiennent).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure quarante.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fontenay-aux-Roses, le 14 février 2002  
Le Maire,  
Conseiller Général,  
Pascal BUCHET